

Information en lien avec l'imposition de la bourse d'études obtenue en vertu du programme de bourse d'études — Étudiant(e) au programme d'infirmière praticienne spécialisée

Avril 2021

Lorsqu'un étudiant ou une étudiante reçoit une bourse d'études pour le programme d'infirmière praticienne spécialisée, certaines informations sont nécessaires afin de remplir adéquatement les déclarations de revenus provinciale et fédérale. Le présent document vous explique comment compléter vos déclarations de revenus.

Revenu Québec

Une déclaration de revenus distincte doit être remplie pour la province de Québec. Le guide de déclaration de revenus est disponible à l'adresse :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/produire-votre-declaration-de-revenus/comment-remplir-votre-declaration/declaration-de-revenus-guide-et-annexes/>

Les informations concernant les bourses d'études se retrouvent dans la section « autres revenus » du guide de la déclaration de revenus et se résument ainsi :

- Inscrire dans vos revenus le montant qui figure à la case O du relevé dans votre déclaration de revenus;
- Demander ensuite une déduction pour certains revenus à la ligne 295.

Agence du revenu du Canada

Une déclaration de revenus et de prestations doit être remplie pour le gouvernement fédéral. Vous pouvez consulter le folio de l'impôt sur le revenu S1-F2-C3, bourses d'études, subventions de recherches et autres montants d'aide à l'éducation à l'adresse suivante :

[Folio de l'impôt sur le revenu S1-F2-C3, Bourses d'études, subventions de recherches et autres montants d'aide à l'éducation — Canada.ca](#)

La bourse d'études du présent programme est considérée comme une aide financière remboursable telle que décrite au point 3.49 du folio. L'article 3.51 s'applique également à votre situation.

Considérant l'application de l'article 3.51 et l'article 3.11 du folio, le montant reçu, pour la bourse d'études, n'est pas à inclure dans le calcul du revenu de l'étudiant selon le sous-alinéa 56 (1) (n) (i).

Pour toutes les questions relatives au programme de bourse d'études — Étudiant(e) au programme d'infirmière praticienne spécialisée, vous pouvez écrire à : Bourses_IPS@msss.gouv.qc.ca.

21-919-01W